



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DEUG

Question écrite n° 18432

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait qu'en juillet 1998 l'ouverture d'un DEUG STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) a été annoncée à l'université de Metz. Or, cette habilitation semble être remise en cause alors que plus de cent jeunes sont déjà inscrits pour cette formation. Or, la Moselle représente près de la moitié de la population lorraine et il paraît primordial de créer une telle filière à Metz d'autant que, pour le reste de la région, trois sites d'enseignement du DEUG de sports ont été créés (Nancy, Epinal, Longwy). Les étudiants mosellans sont pour l'instant obligés d'engager des frais importants pour s'inscrire dans l'un de ces trois sites et, plutôt que d'avoir trois sites dépendants de l'université de Nancy, il serait préférable de respecter un minimum d'équilibre. Elle lui demande donc de lui indiquer pour quelles raisons l'engagement pris de créer un DEUG de sports à Metz serait remis en cause.

Texte de la réponse

L'université de Metz a été habilitée à délivrer le DEUG STAPS pour l'année universitaire 1998-1999 ; à la rentrée 1998, elle a accueilli 118 étudiants. A l'issue de cette année, l'université a déposé une demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le DEUG STAPS qui a fait l'objet d'une expertise favorable pour une durée de deux ans. L'université est donc habilitée à délivrer le DEUG STAPS jusqu'au renouvellement de son contrat d'établissement. Par ailleurs, les universités de Metz et Nancy I ont entamé une réflexion commune sur l'évolution de la filière STAPS dans la région Lorraine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18432

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4530

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6703